

Nouvelliste Vaudois

ET JOURNAL NATIONAL SUISSE

Prix d'abonnement :

Pour toute la Suisse, 15 francs pour un an.— 8 francs pour 6 mois et 4 francs pour 3 mois.— Pour le Piémont, la France et l'Algérie, 30 francs pour un an, 16 francs pour 6 mois et 8 francs pour 3 mois.— Pour tous les autres pays, 15 francs par an et le port en sus.— (Lettres et valeurs franco.)

OBSERVATIONS FAITES À L'ÉCOLE SPÉCIALE

Altitude 519 m.

1860 — Février 22	HAUT ^e DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.				TEMPÉRATURE en degrés centigrad.		EAU en 24 h. Millim.
	8 h	midi.	2 h.	4 h.	Minimum.	Maximum.	
	707,6	707,5	707,5	707,8	— 4,2	— 1,0	0,0

Prix d'insertion :

Par ligne ou son espace, 15 cent. Les annonces de 4 lignes et au-dessous, 60 cent.— Les lettres et annonces doivent être adressées *franc de port* au bureau du NOUVELLISTE VAUDOIS, au bas de l'Escalier-du-Marché, 23, à Lausanne.— Le NOUVELLISTE paraît **tous les jours**, excepté le Dimanche.

LAUSANNE, 23 Février.**Bulletin de l'Extérieur.**

La presse parisienne se montre très satisfaite du combat d'avant-poste engagé sur le budget de M. Gladstone.

M. Disraeli, on le sait, a présenté une motion qui tendait à changer la nature du débat et l'arrêtait dès le début. Voici sa motion :

« La Chambre ne juge pas convenable de se former en comité sur l'acte des douanes pour prononcer la réduction ou le rappel des impôts dont il est fait mention dans le traité de commerce entre la reine d'Angleterre et l'empereur des Français, avant d'avoir examiné les engagements pris dans ce traité et d'y avoir donné son assentiment. »

M. Gladstone a déclaré que la Chambre pourrait formuler son opinion sur le traité par voie d'adresse à la couronne; et la motion de M. Disraeli a été repoussée à une grande majorité.

Ce premier résultat serait significatif si, comme on le croit, l'amendement de M. Disraeli n'avait d'autre but que de faire naître l'occasion de juger des forces du parti conservateur.

M. Du Cane (membre de l'opposition torie) a proposé le 21 au soir un nouvel amendement ainsi conçu :

« La Chambre, tout en reconnaissant la nécessité de pourvoir aux accroissements de dépenses du prochain exercice, est d'avis qu'il ne convient pas d'ajouter au déficit actuel en diminuant les ressources ordinaires, et elle n'est pas disposée à tromper les légitimes attentes du pays en augmentant l'impôt sur le revenu. »

La discussion s'est aussitôt engagée sur cet amendement, mais, après plusieurs discours échangés

de part et d'autre, la Chambre a décidé de renvoyer à jeudi la suite du débat.

Le droit de bourgeoisie de la cité de Londres sera bientôt offert à M. Cobden. Voici le texte de la motion déposée à cet effet et accueillie avec enthousiasme : « Que le droit de bourgeoisie de cette cité soit offert à Richard Cobden, esquire, membre du Parlement, dans une boîte en or du prix de 50 guinées, en reconnaissance de ses longs et éminents travaux pour délivrer le commerce des entraves qui s'opposaient au développement de l'industrie de notre pays et de ses efforts volontaires et patriotes pour négocier le dernier traité avec la France. »

L'amirauté de Londres continue à faire des affrétements pour l'Inde et pour les ports intermédiaires. Elle vient d'engager cinq transports qui ont pour destination Aden, Syngapour, Pointe de Galles, Bombay et Calcutta. Ils doivent porter du matériel et quelques détachements de soldats appartenant aux armes spéciales. L'un de ces navires doit embarquer le matériel de guerre destiné à l'armement des nouveaux ouvrages d'Aden, qui va devenir une place de premier ordre. Les batteries radantes récemment élevées dans le nord et dans l'est seront armées de canons Armstrong du dernier modèle. On va, en outre, construire dans le centre de la ville des magasins qui seront blindés. Les Anglais veulent faire d'Aden l'arsenal de la mer Rouge et ce projet est en pleine voie d'exécution.

Les élections qui vont se faire dans le royaume lombardo-sarde pour la nomination des députés au parlement national, et dans les quatre Etats de l'Italie centrale pour la formation des nouvelles Assemblées appelées à se prononcer définitivement sur la question de l'annexion, puis probablement à se

réunir au Parlement de Turin, excitent à juste titre l'attention des hommes politiques. Il paraît devenu positif qu'en Sardaigne elles seront quelque peu retardées, les listes n'étant pas prêtes, et que les Chambres ne pourront être réunies qu'au commencement d'avril. Quoiqu'il en soit, l'attitude des partis commence à se dessiner.

Aussitôt après son séjour à Milan, qui doit durer jusqu'au 28, le roi se rendra, dit-on, à Gênes où auront lieu de brillantes fêtes, si toutefois les événements politiques le permettent.

M. le comte de Cavour fait dresser en ce moment, dans ses bureaux, un état statistique très détaillé des membres de l'emigration vénitienne qui prend chaque jour des proportions énormément croissantes. Le but du ministre est d'abord d'aviser aux moyens de subvenir à l'entretien des malheureux réfugiés, presque tous privés de ressources pour vivre, et ensuite de préparer un document qui puisse être, à un moment donné, jeté en forme de pavé diplomatique à la tête de l'Autriche.

Trente mille écus ont été envoyés de Naples au commissaire de guerre, Morelli, à Trieste, pour continuer l'engagement des volontaires autrichiens.

D'après un *Memorandum* émané du gouvernement de la Saxe royale et daté de Dresde le 19 janvier 1860, on peut dire que les Etats de l'Allemagne centrale ne veulent incorporer leurs contingents militaires, en cas d'hostilités, ni à l'armée prussienne, ni à l'armée autrichienne, mais constituer, par leur ensemble, une troisième puissance militaire en Allemagne.

La *Gazette officielle* de Vienne publie un décret de l'empereur, qui donne aux israélites le droit d'acquérir des propriétés immobilières dans la

blottant, quelque chose qui révélait un vieillard.

— Comment, dit une voix grêle, ces messieurs ne me reconnaissent pas?

— J'ai entendu cette voix quelque part, fit René.

Et arrachant la lanterne aux mains de celui qui la tenait, il la retourna sur son visage.

— Le vieux Benoit! s'écria-t-il.

— Moi-même, messieurs, répondit le bonhomme; je suis fort honoré de me trouver en votre compagnie.

— Est-ce lui qui nous aurait trahis? se demanda Edouard.

Et il reprit tout haut :

— Que faites-vous ici, à pareille heure, vieillard de malheur?

L'obscurité empêchait de bien distinguer le visage de Benoit. Sans cela, il eût été facile de voir un méchant sourire sur ses traits ridés.

— Ce que je fais ici, répondit-il; dois-je vous le faire savoir?

— Parlez ou sinon...

— Vous ne m'effrayez pas, messieurs, entendez-vous? Je fais ici ce que vous y faites vous-mêmes.

— Comment! que voulez-vous dire? balbutia René.

— Messieurs, j'ai quitté Valliguière il y a cinq jours, et je suis venu pour réclamer ma fille qui m'a été enlevée. Mais avant de me présenter au château, j'ai voulu visiter les lieux dans lesquels mon enfant est captive, et si on refusait de me la rendre, je l'arracherais à ses

Feuilleton du Nouvelliste Vaudois.

20

LES DOUZE DANSEUSES**DU CHATEAU DE LAMOLE**

XII.

(Suite).

A minuit, Edouard d'Aussay, René de Morieux et leurs trois amis étaient au sommet du rocher de Lamole. Ils avaient pu sortir du château sans donner aucun soupçon, et, à force de peines et d'efforts, ils avaient atteint le but très élevé de leur nocturne excursion. Ils attendirent assez longtemps, mais ce fut en vain. Un moment, ils crurent voir en pleine mer briller une petite flamme. Ils supposèrent qu'une barque passait au loin, et ils ne se trompaient pas.

Quand minuit eut sonné, Edouard se leva.

— Allons, messieurs, dit-il, l'heure est venue, du courage!

— Nous sommes prêts, lui répondit-on.

Alors il s'étendit à plat ventre sur la pierre, et, passant sa tête au-dessous des broussailles, il fit entendre un sifflement qui devait servir de signal. Rien ne répondit. Il recommença et fut lui-même effrayé du bruit

qu'il produisit, dans la paix immense de cette nuit silencieuse, que troublaient à peine les sourds murmures de l'Océan.

— C'est étrange, fit-il, et il plongea son regard dans la prairie.

La nuit était claire et on distinguait très-visiblement les objets. Mais il ne vit rien. Tout était calme et nulle part on ne voyait ni femmes, ni lumières.

Il se releva :

— Messieurs, ou nous sommes trahis, ou il y a malentendu, dit-il; dans les deux cas, tout cela est à recommencer. Ne nous décourageons pas. Rentrons sans tumulte au château et prenons, une autre fois, nos mesures de telle sorte que nous n'ayons plus à craindre une déception.

Après avoir prononcé gravement ces paroles, il donna lui-même l'exemple de la retraite en redescendant le premier les flancs de la montagne. La descente fut aussi périlleuse que l'ascension; mais ils arrivèrent sans accident dans le sentier.

Tout à coup, et tandis qu'ils se croyaient seuls, un homme se leva au milieu d'eux, et sortant de dessous son manteau une lanterne qu'il y tenait cachée, il éclaira d'une façon subite le visage des cinq conjurés.

— Trahison! s'écria Edouard en tirant du fourreau le poignard dont par prudence il s'était muni, à l'exemple de ses compagnons.

Un éclat de rire lui répondit, mais un rire sec, trem-

basse Autriche, la Bohême, la Moravie, la Silésie, la Hongrie, le Banat, la Croatie, la Slavonie, la Transylvanie, le littoral et la Dalmatie.

La *Gazette de Madrid* publie un bulletin duquel il résulte que les Maures se disposaient à canonner Melilla. Le brigadier Buceta, en convalescence, leur a enlevé des positions après avoir essuyé une perte de trente et un hommes. Il a fortifié ces positions et il s'est retiré dans la place, s'étant senti plus malade, et confiant la garde des positions au lieutenant-colonel du régiment provincial de Grenade. Les Maures, en très grand nombre, ont repris ces positions. Le brigadier Buceta est revenu, s'en est emparé de nouveau, et il rentré dans la place, après avoir perdu 182 hommes. On rejette le blâme de cet échec sur le lieutenant-colonel.

FRANCE

Les documents officiels sur les affaires de Rome se multiplient et se suivent de près. Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets des instructions qui portent sur deux points principaux : la distribution gratuite de petites brochures où les sentiments et les intentions de l'empereur envers le Saint-Père sont indignement dénaturés ; les exactions violentes de certains membres du clergé, qui ne craignent pas de faire entendre du haut de la chaire de vérité des paroles d'injustice et de calomnie contre le gouvernement.

M. le ministre de l'intérieur rappelle avec fermeté qu'il y a des lois contre ces abus et il invite les préfets à réprimer la propagande secrète qui s'introduit, par tous ces petits écrits répandus à des centaines de mille d'exemplaires, dans les églises, dans les établissements d'instruction et jusqu'au foyer domestique. Quant à la propagande que quelques ministres de la religion tentent de faire auprès des fidèles par leurs prédications exaltées, M. Billault pense qu'il suffira de rappeler qu'elle peut donner lieu à des poursuites correctionnelles.

676 condamnés militaires détenus en France et en Algérie ont obtenu remise du restant de leur peine ou une réduction dans la durée de leur condamnation.

Les promenades du bœuf gras dans Paris ont été peu favorisées cette année par le temps. Mardi gras le cortège a trouvé les rues encombrées par la neige fondue ; le ciel était gris et terne, et quelques flocons de neige tombaient par intervalles. Les costumes de l'escorte commencent à se faner. Il n'en est pas moins présenté aux Tuilleries dans cet assez piètre équipage. La foule était énorme sur la place. L'empereur, l'impératrice et le prince impérial se sont montrés plusieurs fois. M. Adeline, l'éleveur du bœuf gras, et M. Fléchelle, boucher, l'acheteur, ont été présentés à l'empereur par M. le ministre de l'agriculture. L'Amour a été descendu de son char allégorique et porté aux Tuilleries, il en est revenu chargé de friandises.

ravisseurs.

— Arrachez-la tout de suite, s'écria Edouard en devinant un auxiliaire dans le nouveau venu, et aidez-nous à enlever les autres jeunes filles qui se trouvent ici.

— C'est donc pour ce motif que vous êtes au pied de ce rocher tous les cinq, à cette heure de nuit ? Soit ! je consens à vous prêter mon secours, à mettre à votre service ce que je sais sur ce château de malheur, à être votre guide ; mais, en revanche, vous m'aidez, vous, à retrouver ma fille et à la reconquérir.

— Nous vous le promettons, s'écrieront d'une seule voix les cinq conjurés. Guidez-nous et nos bras accompliront la tâche que l'amour paternel nous impose.

— C'est bien, messieurs, répondit Benoit, il est une heure du matin : il faut qu'à six heures, au point du jour, nous soyons loin d'ici.

Il se fit alors raconter les circonstances dans lesquelles le complot avait été résolu, comment il s'accomplissait et comment, soit défaut d'entente ou trahison, il venait d'être déjoué par l'absence des danseuses. A son tour, Benoit répéta en deux mots ce qu'on sait déjà sur sa fille.

— Maintenant, reprit-il, il s'agit de pénétrer dans le château.

— C'est impossible !

— Pour vous peut-être, mais non pour moi. Nous sommes ici au pied du rocher de Lamôle. Eh bien, il y

Le bœuf gras porte le nom de *Solferino*, il pèse 1090 kilog. Un autre bœuf désigné sous le nom de *Zurich*, pèse 1030 kilog.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Solution de la question savoisiennne, tel est le titre d'une brochure dont la publication est annoncée et dont voici les points principaux :

L'auteur part d'abord de ce principe que ce que la Savoie doit chercher à éviter avant tout, c'est son démembrément. Or, du jour où les circonstances politiques obligent le Piémont à l'abandonner, la Savoie sera fatallement divisée en trois parties. Le royaume de la haute Italie ne pouvant, sans se suicider, laisser le drapeau français flotter sur le Mont-Cenis et le petit St-Bernard, se réservera nécessairement la haute Maurienne et la haute Tarentaise ; la France obtiendra la Savoie propre, la haute Savoie et une partie du Genevois, de la Maurienne et de la Tarentaise ; la Suisse aura le reste. Cette opinion est loin de sembler chimérique. La Savoie sera donc démembrée si l'on ne trouve un moyen de donner satisfaction aux craintes en vertu desquelles on procéderait au partage des provinces. Ce moyen consisterait dans l'érection de la Savoie en pays indépendant participant à la neutralité de la Suisse et dont l'existence serait garantie partout les grandes puissances. La France ne veut pas laisser les clefs des Alpes aux mains du Piémont. Agrandi, le Piémont ne peut consentir à les abandonner aux mains de la France ; qu'on les confie à des mains neutres qui ne porteront ombrage à personne. Telle est, en abrégé, la solution proposée par cette brochure appelée à produire en Savoie une très vive sensation.

Quelques journaux avaient dit que les paroles prononcées par M. le gouverneur de Chambéry à l'occasion de la manifestation du 29 janvier, n'étaient pas l'expression de la pensée du cabinet de Turin. Le choix très significatif qu'il vient de faire d'un syndic antiséparatiste pour cette ville, prouve le contraire. Dans son discours d'installation le chef de la nouvelle municipalité s'est montré essentiellement attaché à l'ordre de choses établi.

La *Gazette de Savoie* persifle avec beaucoup de sons les séparatistes français, animés aujourd'hui d'une sainte colère contre les partisans de l'annexion à la Suisse, qu'ils dénoncent comme des traîtres à leur pays.

Voici les réflexions de la *Gazette de Savoie* sur ce sujet :

— D'abord, ne sont-ce pas les séparatistes partisans de la France qui ont engendré les séparatistes partisans de la Suisse ?

— Les premiers ont semé l'idée de séparation ; elle a porté ses fruits funestes, et aujourd'hui, au lieu d'une séparation, nous en avons deux en perspective.

a sous ce rocher un souterrain qui conduit dans l'enceinte du château, au bord de la mer. De là nous devons trouver la route d'un pavillon où les danseuses sont renfermées.

— Oui, c'est cela, dit René.

— Quelle aventure ! murmura Edouard. Un souterrain ! des conjurés ! des poignards ! minuit ! Quel drame pour la Gaité !

Tandis qu'il faisait cette réflexion, Benoit, muni de sa lanterne, se penchait vers la terre et semblait compter les pierres enfouies dans les crevasses du rocher. Il s'arrêta tout à coup, et montrant aux conjurés un gros bloc qui cachait mal un grand trou :

— Voilà le souterrain. Il s'agit de soulever la pierre et de dégager l'entrée.

— En êtes-vous bien sûr ? demanda René.

— Soulevez la pierre et vous verrez si je me suis trompé.

Sur cet avis, les six compagnons réunirent leurs forces, et après avoir fait osciller le quartier de roche, ils parvinrent à le déranger. L'entrée du souterrain s'offrit alors à leurs regards. Cette entrée était assez élevée et le sol uni et battu par l'usage. Quelques papillons de nuit, des chauves-souris qui avaient élu domicile dans les aspérités de la montagne, s'envolèrent à la lueur de la lanterne que portait Benoit.

— Allons, messieurs, s'écria le bonhomme en brandissant le bâton qu'il tenait à la main, en route et du

Que les partisans de l'annexion à la France ne s'en prennent donc qu'à eux-mêmes, s'il existe en Savoie, à cette heure, des partisans de l'annexion à la Suisse. L'anathème qu'ils lancent contre ceux-ci retombe de tout son poids sur leur propre front. Au lieu de le relever pour maudire, la justice veut qu'ils le baissent sous la honte du repentir.

Puis, comment osent-ils contester aux habitants du Faucigny, du Chablais, du Genevois, le droit qu'ils se sont arrogé eux-mêmes ?

Les séparatistes partisans de la France ont dit à satiété : Nos intérêts nous portent vers la France ; sollicitons notre annexion à la France.

Les séparatistes partisans de la Suisse disent à leur tour : Nos intérêts, à nous habitants du Faucigny, du Chablais et du Genevois, nous portent vers la Suisse ; sollicitons notre annexion à la Suisse.

Qu'ont dit encore les séparatistes partisans de la France ? Ils ont dit : L'immense majorité, l'unanimité (*sic*) des habitants de la Savoie veut devenir française. (C'est un mensonge, sans doute, mais enfin ils l'ont dit.) Tout peuple s'appartient et a le droit de disposer de soi-même. Sollicitons notre annexion à la France.

Les habitants du Faucigny, du Chablais, du Genevois, tiennent aujourd'hui le même langage, s'appuient sur le même principe pour demander leur annexion à la Suisse, et ils le font avec une autorité que n'ont pas les partisans de la France ; ils ont déjà plus de 4500 SIGNATURES de chefs de famille, de propriétaires, etc. (ce qui représente au moins 30,000 habitants), qui demandent leur annexion à la Suisse. Que les partisans de l'annexion à la France se comptent, ou plutôt (car nous croyons qu'ils se sont comptés) qu'ils nous disent combien ils sont, combien ils ont pu, dans six mois d'efforts inouïs, recueillir de signatures. Quelques centaines, et tout au plus.

Quoi qu'il en soit, nous devons rendre cette justice aux partisans de l'annexion à la Suisse : c'est qu'ils n'admettent cette annexion que conditionnellement et comme un pis-aller. Avant tout, ils veulent que la Savoie reste ce qu'elle est, la plus ancienne, la plus dévouée, la plus forte des provinces soumises au sceptre du roi Victor-Emmanuel ; et ce n'est que pour le cas où ce prince aimé et estimé délierait la Savoie de son serment de fidélité, que les habitants du Faucigny, du Chablais, du Genevois, rendus à eux-mêmes, demandent à devenir Suisses plutôt que Français.

Si donc il y a dans ce débat entre les deux camps de séparatistes un parti qui ait le droit d'accuser l'autre, ce n'est pas à coup sûr le parti des annexionnistes français.

Voici le texte de l'adresse du comité central de la société l'*Helvetia* au Conseil fédéral sur la question de Savoie :

courage.

Et il s'engagea sous la sombre voûte. Edouard, René et leurs amis le suivirent, entraînés par son accent convaincu et par l'énergie de ses résolutions.

XIII.

Cependant le pavillon des danseuses n'était point désert. Ophélie y était demeurée, après le départ de ses compagnes et à l'heure où tant d'événements s'accomplissaient dans l'ombre ; elle était enfermée dans son appartement. Agitée par les aventures de cette émouvante journée, craignant quelque malheur, elle allait et venait, inquiète, épanté avec anxiété chaque bruit et se penchant à sa fenêtre pour écouter les murmures de la nuit et pour découvrir les dangers, si le danger venait à se montrer.

Elle était là depuis longtemps, lorsque des pas résonnèrent dans la salle qui précédait son boudoir. Elle courut ouvrir la porte, et Hector se présenta.

— Eh bien ? lui demanda-t-elle.

— Rien encore, ma chère belle, et je crois fort que vous nous avez donné une fausse alerte.

— Quoi, vous n'avez rien découvert, rien entendu ?

— Un sifflement, il y a quelques heures, mais il n'a pas duré.

— Mais, c'est cela ; vous voyez que je n'avais pas tort. Ce sifflement, c'était le signal qui devait réunir vos danseuses au pied du rocher.

Au Conseil fédéral suisse.

Messieurs,

Les événements de la dernière guerre paraissent contenir les germes de dangers pour la Suisse, qui font à tout le peuple comme à ses autorités suprêmes un devoir de la plus grande vigilance et de la plus grande union. Un territoire que depuis des siècles la Suisse a regardé comme une position nécessaire à la défense de son intégrité et qu'elle a aussi revendiquée comme tel, doit sortir de son état actuel pour être annexé à la France. Jusqu'à ce jour ce territoire appartenait à une puissance qui ne pouvait devenir dangereuse pour la Suisse, à une puissance pour laquelle l'admission de ces provinces à jour de la neutralité suisse avait des avantages aussi réels que pour la Suisse la garantie du droit d'occupation militaire; maintenant ces provinces doivent être réunies à une grande puissance européenne, vis-à-vis de laquelle un traité de neutralisation des provinces savoises serait impossible, serait un non-sens. Les puissances européennes ont enclavé ce rempart sud-ouest de la Suisse dans son système stratégique de défense, afin que la Suisse puisse défendre efficacement contre la France son indépendance que l'on reconnaît être dans l'intérêt de l'ensemble des Etats européens; maintenant non-seulement cette neutralisation doit être sacrifiée à la France, mais ce pays entrera justement en possession de cet avantage du système de défense suisse, du côté de la France. Toute l'Europe a reconnu combien nous observions consciencieusement notre neutralité; mais cette neutralité n'est possible qu'avec la faculté d'avoir une liberté et une indépendance complète dans nos décisions; si on nous enlève les moyens de défense sur lesquels nous nous appuyons pour réclamer et exercer cette liberté, nous sommes hors d'état de remplir les devoirs que l'Europe réclame de nous.

Nous n'avons pas besoin, Messieurs, de venir vous faire sentir toute la gravité du moment et la portée de ces questions. Vous savez parfaitement apprécier dans toute sa portée le rapport intime qu'il y a entre la décision définitive sur le sort de la Savoie et les plus hauts intérêts de notre patrie. Si, pour le cas où la Savoie serait séparée de l'Etat auquel elle appartient actuellement, la Suisse vient réclamer l'annexion à la Suisse du territoire qui se trouve en dedans de ses frontières militaires, cette demande n'est point dictée par le désir de s'agrandir au détriment de ses voisins; ce n'est que la réclamation d'un droit, issu de la nécessité même de la situation, ratifié par l'histoire et solennellement reconnu par toute l'Europe dans les traités de 1815. Elle ne veut pas déchirer ces traités en forçant un peuple à accepter contre sa volonté un gouvernement; elle respecte le droit des peuples, tel qu'on l'invoque actuellement pour soustraire l'Italie au joug étranger, et ne désire pas autre chose, si ce n'est qu'on laisse aussi à ce peuple montagnard au sud-ouest de la Suisse, lequel ne deviendra jamais une nation avec l'Italie, le droit intact de décider librement à quel pays il veut appartenir.

Mais ce que le comité central de l'*Helvetia*, et avec lui le comité central de la Société du Gräuli croient devoir faire, c'est de venir vous exprimer que dans toute la population, là où toute la portée de cette importante question a été comprise, votre conduite dans la question de Savoie rencontre toute reconnaissance et tout appui, et les rencontrera toujours tant que vous persévererez dans la voie que vous avez prise, de repousser tous les dangers qui menacent notre indépendance. Soyez convaincus que là où de tels intérêts sont en jeu, rien de ce que vous pourrez demander au peuple suisse ne dépassera son amour de la patrie et sa volonté de tout sacrifier pour elle.

Nous avons la ferme confiance que vous ne négligerez

— Dans ce cas, dit Hector en souriant, ceux qui l'ont donné auront attendu vainement qu'on réponde à leur appel.

— Du moins, ne craignez-vous pas qu'ils se portent à quelques excès?

— Contre moi? Contre qui? S'ils parviennent à pénétrer dans le château, ils n'y trouveront personne. Tous les domestiques dorment, et ces petits conjurés prendront peut-être le parti d'aller en faire autant. S'ils arrivent jusqu'ici, je leur demanderai de quel droit ils viennent troubler le repos de mon père et de mon grand-père et la solitude du duc et de la duchesse de Valliguière.

— Hector! murmura Ophélie en rougissant.

— Oui, la duchesse de Valliguière, car vous la serez et vous l'êtes déjà par le fait de ma volonté. N'avez-vous pas mon cœur? N'allez-vous pas avoir mon nom?

Et disant ces mots, il s'agenouilla aux pieds de la jeune fille et couvrit de ses baisers une main qu'on ne retira pas.

— Relevez-vous, Hector, je vous en supplie.

Il obéit, et reprenant la conversation :

— Dans tout ceci, j'ai suivi les conseils de mon père et de mon grand-père. C'est sur leur avis que Jacques a conduit loin d'ici vos anciennes compagnes. Qu'ils viennent donc, ces voleurs de secrets! Qu'ils viennent, et nous verrons ce qu'ils auront à dire quand je leur prouverai qu'il n'y a rien dans ce château de ce qu'ils

rien de ce qui sera nécessaire pour sauvegarder les droits et l'intégrité de la Suisse. Nous espérons que le succès couronnera vos efforts en ce sens; nous ne pouvons croire que l'Europe permette qu'on achète la liberté de la nation italienne, dont le territoire est garanti de toute attaque par la neutralité suisse, en déchirant nos réclamations protégées par des traités et notre droit naturel, et en minant les bases de notre indépendance. Il ne se peut que la liberté d'une nation ne puisse être obtenue qu'en terrassant un autre peuple libre, et de même que les sympathies de la Suisse et de toute l'Europe éclairée sont des plus vives en faveur de la lutte pour l'indépendance italienne, de même nous avons compris que l'opinion publique de l'Europe nous appuiera dans la défense de nos droits et de notre liberté contre des forces étrangères supérieures aux nôtres.

Berne, 19 février 1860.

Berne, le 22 février 1860.

Vous aurez pris connaissance dans les journaux de notre ville de l'adresse que le comité central de l'*Helvetia* a résolu de remettre au Conseil fédéral au sujet des présumés projets d'annexion de la Savoie à la France. Aujourd'hui le Conseil fédéral a décidé d'accuser réception de cette adresse, tout en faisant observer au Comité qu'il n'a cessé, dès le début de cette importante question, de lui vouer sa plus sérieuse attention et qu'il fera tout ce qui dépendra de lui à l'avenir pour défendre dans cette circonstance les droits et les intérêts de la Suisse. Il constate du reste avec plaisir que, dans cette occasion encore, il est d'accord avec la voix du peuple suisse, de même qu'il peut au besoin compter sur l'appui de la nation.

La nouvelle de l'avancement conféré par le gouvernement sarde à M. le commandeur Jocteau, est officiellement confirmé au Conseil fédéral.

Un M. Schwarz, actuellement associé de la maison John Schmidt et Cie, à Louisville (Kentucky), a été nommé gérant du consulat pour le 6^e arrondissement aux Etats-Unis d'Amérique.

Le département fédéral du commerce et des péages a passé une nouvelle convention avec l'Etat du Valais pour remettre à la gendarmerie de ce canton le service de la garde des frontières en vue de l'acquit des droits fédéraux.

Eustin, je termine l'énumération de ces petites nouvelles en ajoutant que le Conseil fédéral n'a pas cru devoir accorder sa démission de l'état-major fédéral au 1^{er} lieutenant J.-L. Munier, à Genève.

On lit dans la *Gazette militaire*: « La question des canons rayés a avancé d'un cran. Les 4 et 11 février ont eu lieu à Aarau les premiers essais préliminaires avec un canon, rayé par les soins de M. le colonel Müller, et des gâchis préparées par lui. Les résultats, sinon très brillants, laissent cependant peu à désirer pour un premier essai. »

y cherchent... Mon père et mon grand-père sont là, ajouta-t-il en montrant la pièce voisine. Ils attendent l'issue des événements. Je vais les rejoindre. Vous, cher ange, restez ici et ne craignez rien. Au moindre appel, nous serons à vos côtés.

Il sortit après avoir adressé un doux souffle à celle qu'il aimait. Comme il l'avait dit, Roland et Fabrice attendaient. La nuit ne leur paraissait pas trop longue. Il s'agissait de sauver l'honneur de leur maison, de prouver qu'ils n'étaient pas des ravisseurs de filles, et ils ne pouvaient arriver à ce résultat qu'en allant cacher au loin ce qu'ils considéraient comme leur plus cher trésor. D'autres partis s'étaient offerts à eux. Ils auraient pu rendre la liberté à leurs captives, au moment où des inconnus se présentaient pour les délivrer.

Mais n'était-ce point parfois reculer? La crainte de se montrer tels les avait empêchés d'exécuter ce plan, d'abord proposé par Hector. Ils auraient aussi pu faire de la résistance. Mais elle était impossible sans effusion de sang, et ils ne voulaient pas assombrir, par des images de mort, ce qui pour eux n'était qu'une comédie jouée par de jeunes fous. Ils avaient donc confié à Jacques Fleury le soin d'éloigner les danseuses, résolus à leur rendre la liberté lorsqu'ils n'y paraîtraient plus contraints. C'était le vieil orgueil de la famille qui les inspirait en cette occasion, et ils suivaient aveuglément ce qu'il leur dictait.

(La suite au prochain numéro).

Voici le résultat de l'exploitation des chemins de fer suisses en janvier 1860:

Union-Suisse. 275 kilom., 103,245 voyageurs, 257,275 quint. de marchandises. Recette du mois, 186,629 fr. 72 c., ou par kilom., 679 fr. (En janvier 1859, par kilom., 708 fr.)

Nord-Est. 178 kil., 73,000 voyag., 375,000 q. de marchandises. Recette du mois, 241,000 fr., ou par kilom., 1354 fr. (En janvier 1859, par kilom., 1256 fr. 66 c.)

Ouest-Suisse. 80 kil., 53,254 voyag., 159,406 q. de marchandises. Recette du mois, 112,430 fr. 92 c., ou par kilom., 1405 fr. 38 c. (En janvier 1858, par kilom., 1047 fr. 57 c.)

Central-Suisse. 236 kilom., 92,000 voyageurs, 405,000 quint. de marchandises. Recette du mois, 324,000 fr., ou par kilom., 1372 fr. 88 c. (En janvier 1859, par kilom., 1317 fr. 92 c.)

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — Dans la nuit du 15 au 16, une maison a été incendiée sur le Geisberg au-dessus de Langenthal. On ne s'est aperçu du feu que quand tout le bâtiment, haut de trois étages, était complètement en flammes. Toute la famille qui l'habitait a dû sauter par les fenêtres, sans prendre le temps de se vêtir. Un des fils, âgé de 28 ans, a péri. On l'a retrouvé près de l'escalier, à moitié consumé. Tous les autres membres de la famille ont ou des brûlures ou des contusions. On ignore encore la cause de l'incendie.

Glaris. — MM. Jenny et Comp., propriétaires de la grande filature à Haslen, ont rassemblé tous leurs ouvriers et leur ont fait savoir qu'ils venaient de fonder une *caisse des malades* pour les ouvriers de l'établissement. Les fonds versés par MM. Jenny comme premier capital de cette caisse se montent à 4000 fr. Il a ensuite été choisi parmi les ouvriers un conseil d'administration.

Argovie. — Le Conseil d'Etat a fait des démarches auprès des directions du Nord-Est et du Central pour que les trains-express aient aussi trois classes pour les voyageurs, comme les autres trains.

Valais. — A Visperterminen vivent actuellement cinq hommes portant tous le nom de François Zimmermann. L'ensemble de leur âge atteint le chiffre de 377 ans. Le plus âgé des cinq a 88 ans, jouit d'une parfaite santé, entend fort bien, peut lire sans lunettes les imprimés en petits caractères, va à l'église à plus d'une demi-lieue de chez lui, et cela généralement sans bâton. Il a un fils de 64 ans.

Neuchâtel. — On lit dans la *Feuille d'avis des Montagnes*: « Depuis huit jours l'hiver a redoublé ses rigueurs dans nos montagnes. La neige, chassée par un vent du nord violent et glacé, n'a pas cessé de tomber et s'est amoncelée au point d'intercepter la circulation sur les routes. Mardi dernier, la poste du Val-de-Travers à la Chaux-de-Fonds n'a pu pousser plus loin que la Sagne, où elle a dû coucher. Tous les courriers sont en retard de huit à douze heures, et n'arrivent à leur destination qu'avec des peines inouïes et exténuées par la fatigue et le froid. Dans bien des endroits les chevaux enfouissent et sont presque entièrement cachés dans la neige amoncelée. Il y a bien des années que l'on n'a vu un hiver aussi rigoureux et une si grande quantité de neige; sur le haut des montagnes elle a atteint quatre à cinq pieds d'épaisseur. »

Genève. — Le Grand Conseil a tenu mercredi une très longue séance, qui a été presque tout entière occupée par la discussion sur le rapport de la commission sur le chemin de fer de Genève à Annecy. La tribune était comble. Une proposition d'ajournement pur et simple a été adoptée par une très grande majorité après qu'une forte majorité se fut prononcée contre un amendement introduit à brûle-pourpoint par M. J. Fazy, et qui aurait invité en même temps le Conseil d'Etat à examiner la question de l'exécution par l'Etat lui-même des voies ferrées qu'il reste à exécuter sur le territoire de ce canton.

— M. le major général de Wildenbruch est arrivé, il y a deux jours, à Genève, venant de Berlin et de Berne, et se rendant en Italie, où il est chargé

d'une mission particulière de la part du gouvernement prussien.

CANTON DE VAUD

Le 22 mars 1859 la Société vaudoise d'utilité publique adressait un appel à la jeunesse des écoliers de notre canton pour l'engager à concourir à la souscription pour l'achat du Grütli; cet appel annonçait :

« Que tout écolier qui aura contribué à l'achat du Grütli doit recevoir plus tard, comme un gage de sa part de propriété, une vignette représentant la prairie devenne nationale. »

L'appel a été entendu; c'est avec le plus grand plaisir, avec un sentiment vraiment patriotique que chaque écolier a apporté sa pite pour former la somme nécessaire à l'achat national, mais il semble qu'on traîne bien au long la confection et l'envoi de la vignette promise. Les grands citoyens sont, en général, doués de patience, mais chacun sait bien que telle n'est pas la vertu des petits. Déjà une première série de nos jeunes souscripteurs a franchi le moment passé lequel le titre d'enfant n'est plus admis par eux; une seconde série se prépare à s'affranchir de ce titre dans peu de semaines: quelques-uns, pour apprendre à vivre, ont quitté ou vont quitter le sol de la patrie, et, adieu la vignette! Sans doute, elle viendra plus tard, mais trop tard pour quelques-uns.

J'espérais que, pour cette distribution, on aurait fait choix de quelqu'une des dates mémorables des fastes de notre histoire, comme le 17 novembre ou le 1^{er} janvier.... La Suisse n'a-t-elle plus d'artistes pour fournir le dessin, plus de lithographes pour le reproduire? Faut-il tant de mois pour accomplir cette œuvre que notre jeunesse scolaire attend avec une impatience fébrile, cette œuvre que chaque possesseur sera fier de montrer plus tard à ses descendants en leur disant : Voyez, voilà le titre qui prouve que je suis et que vous êtes, comme moi, copropriétaires du berceau de notre indépendance nationale?

J.-F.-L. N.

FÉVRIER

Qu'en dites-vous, amis, l'hiver et la froidure
Ont terni pour longtemps la superbe nature?...
Oh! que c'est ennuyeux de voir les tourbillons
Qu'apporte Février pour couvrir les sillons!
L'avalanche mugit, glisse, roule, culbute,
Le chalet montagnard et quelquefois la hutte
Qu'avait faite un berger, en gardant ses troupeaux,
Pour y jouir de l'ombre et prendre du repos.

Pauvres petits oiseaux, venez sous ma fenêtre,
J'y mets journallement du pain pour vous repaire;
Pendant cette saison vous picotez en vain.
Venez chez-moi, venez apaiser votre faim.
Vos accents sont plaintifs, votre moelleux plumage
Ne peut vous garantir de la bise sauvage,
Qui pénètre partout et glace jusqu'aux os.
Dans ma grange venez prendre un peu de repos.

Voyageurs égarés au sein de la tourmente,
Votre position est sans doute effrayante,
Car vous ne savez plus où diriger vos pas.
Four fuir les tourbillons qui vous rendent bien las.
Ma lampe est un fanal; guidés par sa lumière
Faîtes quelques efforts, venez dans ma chaumière
Vous réchauffer un peu. Vous reviendrez dispos
Lorsque vous aurez pris un moment de repos.

Ouvriers ambulants qui cherchez de l'ouvrage,
Mais qui n'en trouvez pas, gardez votre courage.
Soyez persuadés que l'aimable printemps
Apportera bientôt ses trésors bienfaisants.
Lorsqu'arrive la nuit, si vous êtes sans gîte.
Venez dans ma maison, quoiqu'elle soit petite,
L'austère l'hiver qui cause tous vos maux,
Vous laissera jouir d'un instant de repos.

Si j'aime à recevoir dans mon humble demeure
L'être nécessiteux qui gémit ou qui pleure,
Je remplis mon devoir. Mais l'homme plein d'orgueil
Ne passera jamais de ma porte le seuil.
Je ne veux pas non plus que la femme coquette
Qui trompe son pays (et telle est Périmette),
Vienne brailler chez moi ses dégoûtants propos,
Enlever au canton son honneur, son repos.

J. DE SIEBENTHAL.

Bulletin agricole.

MORGES, 22 février. — Froment, 3 fr. 40 à 3 fr. 50 le quart (150 sacs). — Avoine, 1 fr. 30 à 1 fr. 40 le quart (50 sacs). — Méteil, 2 fr. 90 à 3 fr. 10 le quart. (40 sacs) — Orge, 1 fr. 60 à 1 fr. 80 (10 quart.) — Pommes de terre, 1 fr. 40 c. à 1 fr. 60 le quart.

Pain moyen, 16 c. à 18 c. la livre. — Bœuf, 50 c. à 55 c. la livre. — Mouton, 60 c. à 65 c. la livre. — Veau, 50 c. à 55 c. la livre. — Beurre, 1 fr. 15 c. à 1 fr. 20 la livre.

THÉATRE DE LAUSANNE

Jeudi 23 Février 1860.

Concert donné par M. VAILATI, aveugle.
Le piano de Berthe, vaudeville en 1 acte.
Elle est folle! comédie en 2 actes.

ANNONCES

Ouvrage terminé, sortant de presse.

En vente au dépôt bibliographique de
J. Chantren, Cité, à Lausanne.

NOUVEAU DICTIONNAIRE UNIVERSEL

de la langue française,

rédigé d'après les travaux et les Mémoires des membres des cinq classes de l'Institut

PAR M. P. POITEVIN

auteur du Cours théorique et pratique de langue française, adopté par le Conseil supérieur de l'instruction publique.

2 vol. in-4° de 2077 pages à 3 col., prix br. 40 fr.;
ou avec une belle et forte demi-reliure chagrin, 50 fr.

Cet ouvrage a été publié en cent trente et une livraisons à 30 cent., et en fascicules de 20 feuilles ou 160 pages à 3 francs.

C'est en ayant constamment sous les yeux les Mémoires de l'Institut, les œuvres des académiciens, poètes, orateurs, philosophes, historiens, savants ou artistes, celles des écrivains les plus célèbres en tous les genres de littérature, et en même temps le dictionnaire de l'Académie française, que l'auteur a rédigé l'œuvre que nous soumettons aujourd'hui à l'appréciation et au jugement du public.

Tout ce qu'un dictionnaire doit comprendre y a été soigneusement enregistré, classé, défini, expliqué. Littérature, grammaire, philosophie, théologie, politique, économie, chimie, physique, médecine, physiologie, beaux-arts, commerce, guerre, marine, toutes les sciences, tous les arts, toutes les industries enfin y ont leur nomenclatures spéciales et diverses, et viennent se réunir et se fonder dans cet ensemble qui constitue la véritable langue française, que ce travail embrasse dans son universalité.

Si cet ouvrage, beaucoup plus complet que tous les autres, est moins gros cependant que quelques-uns, c'est que l'auteur s'est fait une loi de n'enregistrer que les mots utiles, et qu'il a exclu avec soin les innombrables barbarismes recueillis ailleurs uniquement pour faire masse, toutes les expressions tombées en désuétude et qui n'ont laissé de traces ni dans la langue parlée ni dans la langue écrite, enfin tous les termes fangeux et populaires que d'autres ont recueillis avec un zèle qui prouve beaucoup plus de patience que de discernement et de goût.

AVIS AUX MÉDECINS

La Municipalité de Ste-Croix publie vacante et met au concours la place de **médecin-chirurgien** pensionné de cette commune.

Une pension annuelle de 2000 francs sera payée par le boursier communal. Cette pension se compose de 1200 francs pris dans la caisse communale et 800 francs qui ont été volontairement souscrits par les habitants de la commune.

Les consultations à domicile sont payées 80 centimes, les visites de jour 1 franc et celles sur demande pendant la nuit 1 fr. 50 centimes.

La souscription ci-dessus prouve suffisamment combien la population de Ste-Croix désire avoir un second médecin dans la commune.

Quant aux autres détails et pour les conditions, MM. les postulants sont priés de s'adresser à la secrétairerie municipale, où ils pourront obtenir tous les renseignements concernant la susdite place.

Ste-Croix, le 14 février 1860. Greffe municipal.

Cercle démocratique de Lausanne.

L'assemblée générale ordinaire des membres du cercle démocratique est fixée au samedi 25 février courant, à 8 heures du soir.

AVIS MILITAIRE IMPORTANT

L'inspecteur-général des milices porte à la connaissance des personnes intéressées la circulaire ci-après du département militaire fédéral, adressée aux autorités militaires des cantons, ayant trait à l'habillement et à l'équipement des troupes. Cette circulaire est conçue en ces termes:

« Les délibérations qui ont eu lieu au sein de l'Assemblée fédérale concernant la question de l'habillement militaire, ainsi que les essais qui doivent être faits dans l'armée avec de nouveaux habits, pouvant facilement faire supposer que les cantons peuvent déjà actuellement s'écartier des règlements existants et adopter tel ou tel des modèles qui ont été proposés, nous nous trouvons dans le cas de vous faire parvenir quelques directions précises à cet égard.

» Bien qu'on puisse admettre comme assez vraisemblable que quelques-unes des pièces d'habillement actuelles seront remplacées par d'autres, il n'en reste pas moins fort incertain à quels nouveaux modèles avec tous leurs détails on s'arrêtera. Il est dès lors de toute nécessité que les cantons s'en tiennent aux règlements existants s'ils se permettent d'y dévier en aucune manière. Nous ne manquerons pas de faire exercer un contrôle sévère sur l'observation de cette prescription par les inspecteurs des différentes armes et par les commandants des écoles.

» Une exception nous paraît toutefois pouvoir être faite à l'endroit du frac seulement dont l'abolition ne se fera probablement plus longtemps attendre.

» En ce qui concerne cette partie de l'habillement, vous êtes en conséquence autorisés à ne plus en donner aux recrues de cette année, à la condition expresse, toutefois, que selon que les autorités fédérales en décideront, il sera fait acquisition subsequemment ou de l'habit actuel ou du nouvel habit. »

En conséquence, l'Inspecteur général des milices fait connaître aux militaires que cela concerne, que, par décision supérieure, les recrues qui seront appelées à l'école militaire pendant le cours de l'année 1860, seront dispensées du frac et ne seront tenues qu'à la petite veste jusqu'à nouvel ordre. — Quant au reste de l'habillement et de l'équipement, il n'est rien changé.

Lausanne, le 20 février 1860.

L'inspecteur-général des milices,
VEILLON.

 Le notaire L.-P. SUGNET, successeur de M. Correvon-Pavé, fait connaître qu'il vient d'ouvrir son étude à Yverdon, dans le même local qu'occupait son prédécesseur, Maison-de-Ville, no 2. — Comme celui-ci, outre les fonctions spéciales au notariat, il s'occupera de gérance de rentiers et de domaines, placements de capitaux, négociation de créances, liquidation de successions, etc., etc.

Il espère, par son activité et les bons soins qu'il donnera aux affaires, mériter la confiance des personnes qui s'adresseront à lui.

A CÉDER un excellent fond de coiffeur dans une des premières villes de la Suisse. S'adresser au bureau du journal qui fera parvenir les lettres.

COSTUMES de bals et soirées. S'adresser chez M. Arnaud, directeur du théâtre, Cheneau-de-Bourg, 2, à Lausanne.

Bourse de Genève du 22 février 1860.

ACTIONS INDUSTRIELLES

	Demandé	Offert
Genève à Lyon	>>>	502 50
Ouest-Suisse	268 75	270 >
Central-Suisse	>>>	>>>
Nord-Est	>>>	>>>
Paris à Lyon et Méditerranée	885 >	890 >
Paris à Orléans	>>>	>>>
Midi	>>>	>>>
Autrichiens	500 >	410 >
Lombard-Vénitien et Sud-Autriche	546 25	547 50
Sarragosse	>>>	>>>
Mobilier français	>>>	>>>

EMPRUNTS ET VALEURS DIVERSES

4 % Genevois	75 1/4	75 1/4
5 % Piémontais	80 1/4	80 1/4
Ville de Turin	420 >	>>>
Ouest-Suisse 1854	405 >	410 >
Idem 1856-57	393 75	>>>
Lyon-Genève (nouv.)	>>>	295 >
Banque du Commerce	1160 >	1175 >
Lombard-Vénitien	251 25	252 50
Sarragosse	251 25	252 50
Jouissance Sétif	>>>	>>>
Comptoir d'escompte	>>>	1255 >

Bourse de Paris le 21 février 1860.

Consolidés	>>>	Méditerranée	885 >
3 1/2 %	68 >	Midi	498 75
4 1/2 %	97 85	Ouest français	580 >
Mobilier	747 50	Grand Central	>>>
Orléans	1367 50	Autrichiens	500 >
Victor-Emmanuel	898 75	Ouest-Suisse	>>>
5 % Piémontais	80 25	Central-Suisse	>>>

L. CORBAZ, éditeur responsable.

LAUSANNE — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLET FILS